



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE.

Produit :

Nom commercial: **DECOLUX BRILLANT**

Utilisation recommandée : Laque acrylique brillante pour intérieur et extérieur.

Société :

| | |
|----------------|---|
| Raison sociale | CHABAUD SAS |
| Adresse | Rue Terre de Roy, Z.I. 34748 VENDARGUES Cedex |
| Téléphone | 33 (0)4 67 87 20 20. |
| Fax | 33 (0)4 67 87 19 93. |
| Courriel | Chabaud@chabaud.com |
| N° d'urgence | Orfila : 01 45 42 59 59 ou CHABAUD SAS (contact REACH) tél 04 67 87 20 20 |

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

N'est pas une substance ni une préparation dangereuse selon la directive 1999/45/CE ou le règlement n°1272/2008 et leurs amendements.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

Aucun composé dangereux selon le règlement n°1272/2008 et ses amendements.

4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées.
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projection ou de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'ingestion :

Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyen d'extinction :

Eau pulvérisée, poudres CO₂, mousse résistant aux alcools.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial de sécurité :

Néant

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Eviter d'inhalier les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (ex: sable, terre, sciure) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Equipements et procédures recommandés :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Eviter l'inhalation des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
Conserver à l'écart de toute source de combustion et à des températures comprises entre 5°C et 25°C.
Tenir éloigner de toute source de chaleur, et de la lumière solaire directe.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations importantes supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés (type AP2) et agréés.

Protection des mains :

Veillez à vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Nettoyer soigneusement la peau après contact avec le produit.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|------------------|
| Etat Physique : | Visqueux |
| Odeur : | légère, agréable |
| Masse volumique : | >1 |
| Caractère acide-Base de la préparation : | base faible |
| Solubilité de la préparation dans l'eau : | dispersable |
| Tension de vapeur à 55°C. des composants volatils : | non concerné |
| Point éclair : | non concerné |
| Valeur de pH : | 8 ± 1 |
| Température de décomposition : | non précisé |

10 - STABILITE ET REACTIVITE.

Eviter des températures au dessus de 60°C, l'ensoleillement direct et le contact avec des sources de chaleurs. Exposée à des températures élevées, la préparation peut après l'évaporation de l'eau, dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Toxicité orale aiguë

Peut provoquer des nausées, crampes abdominales, et irritation des muqueuses.

Toxicité aiguë par inhalation

L'exposition aux vapeurs contenues dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Irritation de la peau

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Contact avec les yeux :

Des projections de liquide dans l'œil peuvent provoquer des irritations et des maux réversibles.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.
Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau ou le sol.
L'élimination en déchets normaux n'est pas autorisée. Code 08 01 11 /08 01 12.
La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/IATA 2005).

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

Etiquetage communautaire:

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive « Toutes Préparations » 1999/45/CE et ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

Classement de la préparation :

N'est pas retenu comme une préparation dangereuse au sens du règlement n°1272/2008 et ses amendements.

Phrase(s) de prudence :

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

COV :

Valeur limite UE pour ce produit (Cat. A/d) : 130 g/l (2010)
Ce produit contient 34 g/l COV



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

16- AUTRES INFORMATIONS.

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P285: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

EUH208 : Contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3 :1). Peut déclencher une réaction allergique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à rapport juridique contractuel.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraîne l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur doit contrôler la date d'émission, et si elle date de plus d'un an, les données ne doivent être utilisées qu'après vérification de leur validité.